

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

### DÉLIBÉRATION N° B.2023-54 PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT VEDECOM POUR UN PROGRAMME DE RECHERCHE- ACTION SUR LA MOBILITE

Date de la convocation  
12/09/23

Le 19 septembre 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		HORNEBECK Catherine	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1	1	3	6

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe					
23 DEFEMME Catherine		SALVIAT Gérard	X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte		BRUGERE Philippe	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2	3	3	6

#### Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie		NICOUX Renée	X		
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1	1	4	4

#### Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		MICHON Marie Hélène	X		
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise		POUYAUD Bernard	X		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2	2	5	5
TOTAL EPCI et communes	6	3	3	9	9

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Madame Mélanie LE NUZ (Responsable animation territoriale et évaluation)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif et financier)



## **CODE PROJET 6303 - Mobilité**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

**Axe 2 – Millevaches, territoire en transition.**

**Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive**

**Mesure 31 : Inciter à de nouvelles mobilités**

### **Hors Contrat de Parc 2023-2026**

#### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

**Vu** la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2013-2026 ;

**Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

#### **Considérant :**

- La mobilité comme étant le premier secteur consommateur d'énergie et second émetteur de Gaz à Effets de Serre (GES) du territoire.
- La dépendance qu'entretient le territoire à la voiture individuelle, mode de transport particulièrement gourmand en énergie et émetteur de GES, dépendance soulignée à l'issue de l'étude mobilité du PNR ML de 2013.
- L'action continue du PNRML en matière de mobilité depuis 2015 via le programme de location à longue durée de vélos à assistance électrique Du Jus Dans Les Pédales et plus récemment l'appel à projet Avélo2.

Le travail en cours du chargé de mission Mobilité active et partagée, recruté pour la réalisation d'un Schéma Directeur des Mobilités Actives actuellement en phase de diagnostic.

#### **Contexte :**

---

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNRML), depuis 2011, a identifié la mobilité comme un des facteurs majeurs de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effets de serre du territoire du Parc. A ce titre, il agit sur la mobilité active depuis 2015 grâce au programme Du Jus Dans Les Pédales. En complément, le Parc lance un Schéma Directeur des Mobilités Actives en répondant à l'Appel à Projet Avélo 2 en 2022. Ce document stratégique sur les mobilités actives est plus largement l'occasion de mobiliser le territoire du PNRML sur la question des mobilités dans leur ensemble grâce notamment au recrutement d'un chargé de mission Mobilité active et partagée.

A la suite de cet engagement, le PNRML a été identifié par un institut de recherche public-privé comme un acteur stratégique en matière de mobilité en milieu très rural. L'institut VEDECOM, spécialisé dans la recherche sur les mobilités durables, a pris contact avec les services du Parc en mai 2023. Les échanges

techniques ont permis d'entrevoir des intérêts communs à une collaboration. Ceci a conduit à une rencontre en visioconférence entre le Directeur et des Responsables recherches et partenariat de VEDECOM et des membres de la gouvernance du Parc, le 25 Août 2023. Cette réunion a eu pour objet la proposition d'un partenariat pour une étude de recherche-action sur le territoire du Parc.

VEDECOM est basé à Versailles, regroupe une équipe de 80 personnes et dispose d'un budget annuel de 15 millions d'euros. Il fait partie d'un réseau d'instituts de recherche, la French Institutes of Technology (FIT). Ses financements proviennent de partenaires publics de la recherche (programmes France 2030 et Investir l'avenir de l'Etat, universités, BPI, ADEME) et de nombreux groupes privés (transports, automobile, aérien, énergie, défense, ...). VEDECOM travaille sur 3 activités de recherche :

- o Les véhicules autonomes
- o L'électrification des véhicules
- o Le report via les nouvelles solutions mobilités et énergies partagées (ex : autopartage, véhicules intermédiaires, aide au changement de comportement, car to grid ...). C'est dans le cadre de cette dernière branche d'activité que l'institut contacte le PNRML.

### **Description du projet :**

---

Le Secrétariat Général Pour l'Investissement Public (SGPI) de l'Etat a sollicité le réseau des instituts de recherche FIT (dont VEDECOM fait partie) dans le cadre de France 2030 pour proposer des projets d'ambition nationale répondant aux principaux enjeux de société. Sur l'enjeu mobilité, VEDECOM s'est positionné avec le programme « living hub ». L'institut travaille déjà depuis un an sur cet axe et rentre dans sa phase de mise œuvre. L'objectif de ce programme est d'expérimenter sur des territoires représentatifs de la France des solutions de mobilités décarbonnées dans des « living hub » jusqu'à 2030. Les « living hub » sont des lieux de transition entre deux types de mobilités où peuvent être présents des services divers, commerciaux par exemple (ex : gare ferroviaire, parking de covoiturage). C'est la première fois que l'institut travaille sur un programme de cette ampleur.

L'institut a choisi de retenir 5 territoires types représentant les différentes configurations en matière de mobilité en France. Le PNRML a été retenu par l'institut comme « hub rural », soit un territoire représentatif des enjeux la mobilité en milieu rural mais aussi de moyenne montagne. L'objectif est la répliquabilité de l'expérimentation sur l'ensemble des territoires français ruraux et de moyenne montagne.

Leur travail sur ce « hub » rural se compose :

- D'une phase 1 de diagnostic de l'automne 2023 à Juin 2024. Elle vise à identifier des « living hubs » et à définir des indicateurs de performance. Pour ce faire, ils mèneront des entretiens dans ces « living hub » afin de faire ressortir les problèmes de mobilités rencontrés sur le territoire. Ils reprendront également les travaux existants menés par les collectivités (ex : SCoT, PADD).
- D'une phase 2 de présentation des résultats. Les résultats de l'étude seront d'abord présentés à un consortium d'industriels partenaires intéressés par les enjeux de mobilités en milieu rural. Ils feront des propositions de solutions compte tenu de leur domaine d'activité. Puis un retour de l'enquête et des propositions d'action seront présentés au PNRML.
- D'une phase 3 d'expérimentation de solutions de mobilités à partir de Juin 2024. Elle proviendra du retour des industriels sur l'étude et durera quelques mois. Elle conduira alors à une proposition de solutions de mobilité évolutives en fonction des retours d'expériences. Cette phase pourra durer jusqu'à 2029.

Pour l'heure, sont évoquées des exemples solutions en cohérence avec les caractéristiques notre territoire :

- Le déploiement de bornes de recharge de voitures électriques, de vélos à assistance électrique (VAE) et de trottinettes électriques.
- La mise en place d'autopartage.

- L'expérimentation de véhicules intermédiaires entre la voiturette électrique et le VAE.
- Le déploiement des VAE.
- Des dispositifs d'aide au changement des comportements en matière de mobilité pour accompagner la prise en main à des solutions de mobilités actives et partagées existantes.

L'institut souhaite des solutions simples, efficaces, répondant à des besoins réels et aux enjeux du territoire. A ce titre, il écarte par exemple des solutions technologiques comme les véhicules autonomes. Ces solutions ne sont pas encore financées et seront à construire à l'issue du diagnostic avec Vedecom et les entreprises parties prenantes.

Un partenariat conventionné avec VEDECOM pour le diagnostic (Phase 1), notamment pour le guider dans sa phase d'entretien et d'identification des « living hubs » du territoire du PNRML serait bénéfique à plusieurs titres. Ce diagnostic sera d'une part complémentaire à celui mené par le PNR ML dans le cadre du Schéma Directeur des Mobilités Actives et d'autre part permettra d'étendre largement le champ des possibles sur le devenir du territoire en terme de mobilité et finalement de participer de façon active à ce que les territoires ruraux soient aussi concernés par un panel de possibilité de mobilité décarbonnée.

Il est à ce stade proposé de soutenir la phase 1 de diagnostic de VEDECOM sans prendre d'engagement sur les possibles expérimentations concrètes. Cet engagement serait étudié à l'issue de la phase 1.

L'institut VEDECOM s'engage à partager les données de son diagnostic avec le PNRML qui facilitera la réalisation du diagnostic (personnes contact, ciblage thématique et territorial, ...). L'institut ne demande aucun financement au PNRML en contrepartie.

#### **Proposition :**

---

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider que le territoire du PNR ML bénéficie d'une étude sur les mobilités dans le cadre du projet Living Hub porté par l'institut VEDECOM ;
  - de valider le partenariat conventionné entre le PNR ML et VEDECOM pour la phase 1 de diagnostic territorial
- 
- d'autoriser le Président à :
    - Signer la convention de partenariat avec VEDECOM et ses éventuels avenants,
    - Prendre toute décision concernant cette opération ;

## LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE A L'UNANIMITE :

- de valider que le territoire du PNR ML bénéficie d'une étude sur les mobilités dans le cadre du projet Living Hub porté par l'institut VEDECOM ;
- de valider le partenariat conventionné entre le PNR ML et VEDECOM pour la phase 1 de diagnostic territorial
- d'autoriser le Président à :
  - Signer la convention de partenariat avec VEDECOM et ses éventuels avenants,
  - Prendre toute décision concernant cette opération ;

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6	0	0
Départemental = 6	2	1	3	6	0	0
Communes = 8	1	3	5	5	0	0
EPCI = 4	1	3	4	4	0	0
TOTAL = 24		9	15	21	0	0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 27/09/2023  
Et qu'elle a été affichée le 27/09/2023

**REÇU LE**

**27 SEP. 2023**

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)**





REÇU LE 27 SEP 2003  
Sous-Prefecture (Vasse)  
(CORREZ)